

APPEL À L'ACTION CONTRE LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS DANS LA RÉGION AUTONOME OÛÏGHOURE DU XINJIANG DANS LE SECTEUR DE L'HABILLEMENT ET DU TEXTILE

Le gouvernement chinois commet des violations des droits humains à grande échelle dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang (XUAR), ciblant la population ouïghoure et d'autres peuples à majorité turque et musulmane sur la base de leur religion et de leur ethnicité. Ces abus comprennent la détention arbitraire massive de pas moins de 1,8 million de personnes¹ et un programme visant à « nettoyer » les minorités ethniques de leurs pensées « extrémistes »² par la rééducation et le travail forcé. Cela implique à la fois le travail des détenus dans les camps d'internement et de multiples formes de travail involontaire sur des lieux de travail dans toute la région et même dans d'autres parties de la Chine. Les experts des droits humains des Nations unies se sont inquiétés du fait que « ces 'centres', en raison de leur caractère coercitif, constituent des centres de détention »³ et ont pris note de « l'augmentation des pratiques de détention arbitraire, des disparitions forcées, de l'absence de contrôle judiciaire et des garanties et restrictions procédurales des...[libertés fondamentales] dans un environnement de plus en plus sécurisé, en particulier pour les minorités désignées, notamment les Ouïghours [...] »⁴.

Ces politiques répressives - que les défenseurs des droits humains ont considérées comme de probables « crimes contre l'humanité »⁵ - sont renforcées par un système de surveillance omniprésente, basé sur la technologie.⁶ Les experts anti-discrimination des Nations unies ont qualifié ce système d'« alarmant », sur la base de rapports faisant état de pratiques « ciblant de manière disproportionnée les Ouïghours ethniques, telles que les fréquents contrôles de police sans fondement et le balayage des téléphones portables aux postes de contrôle de la police ; des rapports supplémentaires ont été reçus concernant la collecte obligatoire de données biométriques étendues dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang, y compris des échantillons d'ADN et des scanners de l'iris, sur de grands groupes de résidents ouïghours ».⁷

Malgré les obstacles aux enquêtes sur les droits humains érigés par le gouvernement chinois, les enquêteurs ont puisé dans les comptes des réfugiés, les images satellites et les dossiers du gouvernement pour documenter les cas de travail forcé dans l'ensemble de la région XUAR et exposer la politique du gouvernement qui utilise le travail forcé comme moyen de contrôle social.⁹ **Ces enquêtes montrent que l'ampleur de cette politique crée un risque important de présence de travail forcé dans pratiquement n'importe quel lieu de travail, industriel ou agricole, dans le XUAR.**

Le gouvernement chinois transporte également des Ouïghours et d'autres peuples à majorité turque et musulmane vers d'autres régions de Chine, où ils travaillent dans des usines dans des conditions qui indiquent fortement le recours au travail forcé.¹⁰ En 2020, des rapports ont révélé que le travail forcé des Ouïghours et d'autres peuples à majorité turque et musulmane a été étendu au-delà du XUAR, avec au moins 80 000 Ouïghours ou autres

¹ Adrian Zenz, « Wash Brains, Cleanse Hearts » : Preuves tirées de documents du gouvernement chinois sur la nature et l'étendue de la campagne d'internement extrajudiciaire du Xinjiang. *Journal of Political Risk*, 7 (11), novembre 2019, <http://www.ipolrisk.com/wash-brains-cleanse-hearts/>.

² La terminologie du gouvernement chinois, voir, par exemple, Human Rights Watch, « Eradicating Ideological Viruses » : China's Campaign of Repression Against Xinjiang Muslims », 9 septembre 2018, <https://www.hrw.org/report/2018/09/09/eradicating-ideological-viruses/chinas-campaign-repression-againstxinjiangs>.

³ Déclaration des rapporteurs spéciaux et des groupes de travail des Nations unies, 12 novembre 2018, <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gld=24182>

⁴ Déclaration des rapporteurs spéciaux et des groupes de travail des Nations unies, 1er novembre 2019, <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gld=24845>

⁵ Naomi Kikoler, directrice du Centre Simon-Skjoldt pour la prévention du génocide, Musée mémorial de l'Holocauste des États-Unis, remarques publiques, 5 mars 2020, <https://www.ushmm.org/genocide-prevention/blog/simon-skjoldt-center-director-delivers-remarks-on-chinas-systematic-persecut>

⁶ Chris Buckley et Paul Mozur, "How China Uses High-Tech Surveillance to Subdue Minorities", *New York Times*, 22 mai 2019, <https://www.nytimes.com/2019/05/22/world/asia/china-surveillance-xinjiang.html>.

⁷ Toute utilisation de l'orthographe ouïghoure, plutôt que des ouïghours acceptés, dans cette phrase provient de la citation originale. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, Observations finales sur les quatorzièmes à dix-septième rapports périodiques combinés de la Chine (y compris Hong Kong, Chine et Macao, Chine), 19 septembre 2018, https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CERD%2fC%2fCHN%2fCO%2f14-17&Lang=en

⁸ Des organismes de recherche, dont le Center for Strategic and International Studies, le Worker Rights Consortium et l'Australian Strategic Policy Institute, ainsi que des journalistes d'investigation du Wall Street Journal, d'Associated Press, du New York Times, du Globe and Mail, d'ABC Australia et d'autres médias ont documenté des cas spécifiques de travail forcé dans l'industrie de l'habillement et du textile à Aksu, Hotan, Korla, Yarkant, Artux, Huocheng, Kashgar et Yili, entre autres.

⁹ Chris Buckley et Austin Ramzy, « Inside China's Push to Turn Muslim Minorities Into an Army of Workers », *New York Times*, 17 février 2020, <https://www.nytimes.com/2019/12/30/world/asia/china-xinjiang-muslimslabor.html>; Adrian Zenz, "Beyond the Camps : Pekin's Grand Scheme of Forced Labor, Poverty Alleviation and Social Control in Xinjiang", *Socarxiv*, 14 juillet 2019, <https://osf.io/preprints/socarxiv/8tsk2/>.

¹⁰ Vicky Xiuzhong Xu, Danielle Cave, James Leibold, Kelsey Munro et Nathan Ruser, « Uyghurs for Sale : 'Reeducation', forced labour and surveillance beyond Xinjiang », *Australian Strategic Policy Institute*, 1er mars 2020, <https://www.aspi.org.au/report/uyghurs-sale>.

peuples à majorité turque et musulmane sont transférés dans des usines à travers la Chine où ils ne peuvent pas partir, sont sous surveillance constante et doivent suivre une « formation idéologique » pour abandonner leur religion et leurs cultures.¹¹ Des preuves vidéo récentes montrent que certains de ces transferts ont eu lieu au début de l'année, alors qu'une grande partie de la Chine était bloquée en raison de l'extension de l'épidémie de COVID-19. Cela signifie que ces travailleurs ont été contraints de travailler et exposés au virus alors qu'une grande partie de la population du pays se réfugiait chez elle.¹²

Il existe un risque grave que les multinationales de tous les secteurs profitent des violations des droits humains, y compris du travail forcé, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du XUAR. Cela est particulièrement vrai dans le secteur de l'habillement et de la confection, qui a fait l'objet de la majorité des enquêtes sur le travail forcé dans la région. Plus de 80 % du coton chinois est cultivé dans le XUAR, soit près de 20 % de la production mondiale.¹³ Il existe également une importante filature de fils, ainsi qu'une production de textiles et de vêtements.¹⁴ Le tissu fabriqué à partir de coton ou de fil de la XUAR est utilisé par les usines de vêtements en Chine et à travers le monde. Presque toutes les grandes marques et distributeurs d'habillement qui vendent des produits en coton sont potentiellement impliqués.

Entre-temps, il est devenu impossible de travailler dans le XUAR conformément aux Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits humains. Il n'existe aucun moyen valable pour les multinationales de vérifier qu'aucun lieu de travail dans le XUAR n'est soumis au travail forcé ou d'empêcher l'utilisation du travail forcé dans ces lieux de travail conformément au devoir de vigilance en matière de droits humains.¹⁵ Les entretiens avec les travailleurs, qui sont essentiels à la méthodologie de toute enquête sur le travail ou les droits humains, ne peuvent pas générer d'informations fiables dans ces circonstances. Aucun travailleur ne peut parler franchement à des auditeurs d'usine au sujet du travail forcé ou d'autres questions relatives aux droits humains sans s'exposer eux-mêmes ainsi que leur famille à des risques, à des représailles brutales,¹⁶ il existe des restrictions et une répression généralisées des libertés fondamentales, les défenseurs des droits humains, ainsi que l'espace civique a été fermé. **Compte tenu de l'ampleur des abus, les donneurs d'ordre internationaux doivent donc partir du principe que tous les produits fabriqués en partie ou en totalité dans le XUAR présentent un risque élevé de l'avoir été par recours à du travail forcé.**

Au milieu de l'horreur qui se déroule dans le XUAR, qui est aggravée par les préoccupations de la santé des travailleurs qui travaillent probablement dans des conditions en deçà des normes instaurées pendant la pandémie mondiale de COVID-19, **la seule façon dont les multinationales peuvent s'assurer qu'elles ne renforcent pas involontairement la répression du gouvernement est donc de sortir complètement leurs chaînes d'approvisionnement du XUAR. De plus, elles doivent empêcher le recours au travail forcé dans les usines qui utilisent des travailleurs transférés de force par le XUAR, y compris en mettant fin à leurs relations, voir [3C] dans l'engagement de la marque ci-dessous.** Les entreprises doivent prendre ces mesures afin de rester en conformité avec les lois en vigueur aux États-Unis, en Europe et dans d'autres juridictions qui interdisent l'importation de biens fabriqués avec du travail forcé et imposent un devoir de vigilance en matière de droits humains, et d'appliquer leur obligation à respecter les droits humains tels que définis par les Principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits humains et les directives de l'OCDE en matière d'obligation de vigilance pour un approvisionnement responsable dans le secteur de la chaussure et de l'habillement. Tant les principes directeurs de l'ONU (principe 19) que ceux de l'OCDE

¹¹ Ibid.

Anna Fifield, « China's Uighur crackdown expands to forced work in factories », Washington Post, 29 février 2020. https://www.washingtonpost.com/world/asia_pacific/china-compels-uighurs-to-work-in-shoe-factory-that-supplies-nike/2020/02/28/ebddf5f4-57b2-11ea-8efd-0f904bdd8057_story.html

¹² Radio Free Asia, « Tiktok Videos Show Hundreds of Uyghurs Transferred to Chinese Factories », 26 mars 2020. https://www.rfa.org/english/video?v=1_vjoodoqr

¹³ "The Australian Broadcasting Corporation's Exposé sur le travail forcé au Xinjiang", Jernigan Global, n° 2367, 22 juillet 2019.

¹⁴ Service agricole étranger du ministère de l'agriculture des États-Unis, « Global Agricultural Information Network Report : République populaire de Chine », 2 avril, 2018, https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/report/downloadreportbyfilename?filename=Cotton%20and%20Products%20Annual_Bei_jing_China%20-%20Peoples%20Republic%20of_4-6-2018.pdf.

¹⁵ Nury Turkel, Président du conseil d'administration, Uyghur Human Rights Project, témoignage présenté à l'audience de la Commission exécutive du Congrès sur la Chine, « Forced Labor, Mass Internment, and Social Control in Xinjiang », 17 octobre 2019,

https://www.cecc.gov/sites/chinacommission.house.gov/files/documents/Turkel%20CECC%20Oct%2017%20Testimony_mon%2010152019%20version.pdf. ¹⁶ Uyghur Human Rights Project, "The Mass Internment of Uyghurs : Nous voulons être respectés en tant qu'êtres humains. Est-ce trop demander ?", 23 août 2018, https://docs.uhrp.org/pdf/MassDetention_of_Uyghurs.pdf; Human Rights Watch, « Eradicating Ideological Viruses ».

Les orientations en matière de diligence raisonnable (3.2.5) indiquent que les entreprises doivent mettre fin ou se désengager des relations d'affaires lorsqu'il n'est pas possible de prévenir ou d'atténuer le préjudice par d'autres moyens.¹⁷

Ce n'est qu'en prenant les mesures énumérées dans le document suivant « Engagement de l'entreprise à quitter le XUAR et à prévenir le recours au travail forcé des Ouïghours et des autres peuples à majorité turque et musulmane » que les entreprises peuvent agir de manière responsable et empêcher que leurs chaînes d'approvisionnement soient liées au travail forcé des Ouïghours et des autres peuples à majorité turque et musulmane.

Nous, coalition de la société civile et de syndicats, appelons les marques et les distributeurs du secteur de l'habillement et du textile à accepter de prendre les mesures prévues dans l'Engagement et à entériner ces obligations en signant l'Engagement.

ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE À QUITTER LE XUAR ET À EMPÊCHER LE RECOURS AU TRAVAIL FORCÉ DES OUIGHOURS ET DES AUTRES POPULATIONS À MAJORITÉ TURQUE ET MUSULMANE

Afin de garantir que [le signataire] ne contribue pas, dans sa chaîne d'approvisionnement, au travail forcé des Ouïghours et des autres peuples à majorité turque et musulmane, ni n'en tire profit, [le signataire] s'engage à entreprendre les actions listées ci-dessous *dans un délai maximum de 365 jours à compter de la signature du présent engagement*. La « Coalition pour mettre un terme au travail forcé dans le XUAR (Coalition XUAR) » dressera une liste publique des entreprises qui s'engagent à répondre à cet appel à l'action.

- 1. S'engager avec les représentants de la coalition XUAR pour : 1) fournir un calendrier pour la mise en œuvre des actions énumérées ci-dessous, 2) fournir des rapports réguliers sur les progrès et l'achèvement de chaque action engagée, et 3) convenir de mesures correctives appropriées, approuvées par la coalition XUAR, y compris, mais sans s'y limiter, l'indemnisation des travailleurs touchés. Le plan assorti de délais doit viser à se conformer aux actions définies ci-dessous le plus rapidement possible, mais au plus tard dans les 365 jours suivant la signature de cet engagement.**

- 2. Identifier et cartographier par tous les moyens crédibles possibles - y compris par référence aux rapports des organisations de défense des droits humains et des droits du travail approuvés par la coalition XUAR - les relations d'affaires suivantes :**
 - A. Fournisseurs et sous-traitants dont les installations de production sont situées dans le XUAR et qui fabriquent des vêtements et d'autres produits à base de coton.
 - B. Fournisseurs et sous-traitants basés en dehors de la XUAR qui ont des filiales ou des opérations situées dans la XUAR et qui ont accepté des subventions du gouvernement chinois et/ou ont employé des travailleurs fournis par le gouvernement. Ces relations commerciales doivent être identifiées et cartographiées, indépendamment du fait que les produits que le fournisseur fabrique pour le signataire sont fabriqués dans le XUAR.
 - C. Fournisseurs et sous-traitants qui ont employé sur un lieu de travail extérieur au XUAR des travailleurs du XUAR qui ont été envoyés par le gouvernement. Dans le cas de fournisseurs ayant plusieurs usines ou lieux de travail, ces fournisseurs doivent être identifiés et répertoriés, que l'usine ou le lieu de travail spécifique qui fournit des biens au signataire emploie ou non des travailleurs du XUAR envoyé par le gouvernement.
 - D. Relations commerciales avec tout fournisseur en Chine et dans le monde qui s'approvisionne en intrants produits dans le XUAR, tels que, mais sans s'y limiter, le tissu, le fil ou le coton.

¹⁷ Les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits humains sont disponibles ici : https://www.ohchr.org/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr_en.pdf et le guide de l'OCDE sur la diligence raisonnable pour un approvisionnement responsable dans le secteur de la chaussure et de l'habillement est disponible ici : <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/9789264290587-en.pdf?expires=1587586987&id=id&accname=guest&checksum=A444BC30C3DFBE8EA2B0F622768F4F20>.

3. Dès l'identification de l'une des relations d'affaires A-D en #2, [le signataire] doit partir du principe que sa chaîne d'approvisionnement est liée au travail forcé des Ouïghours et d'autres groupes à majorité turque et musulmane. En conséquence, [le signataire] s'engage à prendre des mesures pour prévenir le recours au travail forcé au XUAR par les mesures suivantes :

- A. Se désengager des relations commerciales avec toute installation de production située dans le XUAR utilisées pour fabriquer des vêtements et d'autres produits à base de coton.
- B. Se désengager des relations commerciales avec tout fournisseur basé en dehors du XUAR qui a des filiales ou des opérations dans le XUAR ayant accepté des subventions du gouvernement chinois ou employé des travailleurs fournis par le gouvernement, indépendamment du fait que les produits que le fournisseur fabrique pour le signataire soient produits dans le XUAR.
- C. Se désengager des relations commerciales avec tout fournisseur qui a employé, sur un lieu de travail en dehors du XUAR, des travailleurs du XUAR envoyés par le gouvernement. *Le signataire peut s'abstenir de mettre fin à la relation si un fournisseur met fin à cet emploi et que des mesures correctives sont prises comme convenu avec la coalition XUAR (voir n° 1).* Le signataire demandera à tous les fournisseurs de ne pas utiliser la main-d'œuvre fournie par le gouvernement et envoyée par le XUAR et effectuera la vérification par le biais de méthodes élaborées en consultation avec les organisations de défense des droits humains et du travail approuvé par la coalition XUAR.
- D. Demander à tous les fournisseurs en Chine *et* dans le monde de mettre fin, au plus tard dans les 365 jours suivant la signature du présent appel à l'action par le signataire, à l'approvisionnement de tous les produits finis ou intrants produits dans le XUAR. Le signataire demandera également à tous les fournisseurs globalement de mettre fin à leurs relations commerciales avec toute entreprise qui serait interdit en vertu de l'accord A-C. Le signataire aidera les fournisseurs à identifier des sources alternatives de produits finis ou d'intrants, le cas échéant, afin que les fournisseurs puissent se conformer au plan limité dans le délai prescrit de 365 jours au plus.
- E. Se désengager des relations commerciales avec tous les fournisseurs en Chine et dans le monde qui n'acceptent pas de prendre les mesures décrites en D pour toute la production, et pas seulement pour les commandes d'achat du signataire, et qui ne fournissent pas la preuve qu'ils l'ont fait.

***** Ces engagements restent en vigueur jusqu'à ce que les organisations de défense des droits humains et des droits au travail, approuvées par les représentants de la coalition XUAR, signalent que la situation des droits humains dans la région XUAR s'est améliorée, que le travail forcé a cessé et que des mesures préventives ont été mises en œuvre.**

Signature :

Date :